



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

20-07-2014

Seule la lutte et la nationalisation de la SNCM empêchera les sociétés maritimes low cost de prendre le pouvoir en méditerranée

En France les gouvernements changent, mais c'est la même politique au service du capital qui est menée. Les objectifs du gouvernement PS dans le secteur maritime sont dans la continuité des précédents gouvernements de droite : démanteler purement et simplement la SNCM, entreprise qui assure la Délégation de Service Public (DSP) de continuité territoriale **(1)**, pour permettre à Corsica Ferries, entreprise low cost, d'avoir le monopole du transport -passagers et fret- à destination de la Corse. Corsica Ferries pourrait toucher de nouvelles subventions qui viendraient grossir les 180 Millions € déjà perçus et lui permettrait de gonfler encore plus les dividendes versés aux actionnaires.

Les médias relayent les arguments des politiques : La **SNCM cumule des pertes abyssales**. La SNCM gouffre financier ? **Avant la privatisation** (mai 2006) la société se portait bien, ses comptes étaient équilibrés et ses bénéfices s'élevaient à **15 millions €**. **Les subventions** versées en 2005 à la SNCM, au nom de **l'Aide Sociale (2)**, étaient bien inférieures à celles de Corsica Ferries. Corsica Ferries a reçu près de **13 millions €**, la SNCM... moins de **2 millions**.

Que s'est-il passé en 8 ans?

La privatisation s'est effectuée dans des conditions opaques, sans qu'aucun appel d'offres n'ait été lancé. Villepin, 1er ministre, a choisi le fond d'investissement français *Butler Capital Partners (3)* et fait pression sur Veolia pour qu'elle entre au capital.... en 2006 la SNCM est cédée à *Butler* (38% du capital), à *Veolia* (28%), l'État conserve 25% des parts et 9% "octroyés" aux salariés. Deux ans après

Butler vend ses parts à Veolia et empoche une plus-value de **60 Millions €, cinq fois supérieure** à sa mise de départ.

Quel était **le marché passé entre le gouvernement et l'actionnaire majoritaire Veolia?** Veolia n'a fait aucun investissement. Quand la SNCM était une compagnie publique sa flotte était renouvelée régulièrement. Depuis la privatisation, la flotte a été réduite et la compagnie a acquis un seul navire... d'occasion.

En 2014, la SNCM est détenue à 66% par Transdev (4), 25% par l'Etat et 9% par les salariés. Depuis la privatisation, les conflits et les luttes conduites par la CGT s'enchaînent pour défendre la SNCM et bloquer les provocations de Veolia et de l'Etat, tant UMP que PS : vente d'un navire, menace de fermeture d'une ligne entre Nice et la Corse, menace de démantèlement de la compagnie, etc. Pour arriver en septembre 2013 à un **"plan de développement"** qui a reçu l'accord de Transdev, du ministre des transports F. Cuvillier au nom de l'Etat et de celui des syndicats. Ce plan prévoit la **commande de 4 navires**, (indispensables pour le renouvellement de la DSP), dont deux en décembre 2013, **une baisse de 25% de la masse salariale** par la **suppression de 700 salariés**, une **augmentation du temps de travail...** un **décret** protégeant le pavillon français en régulant la concurrence étrangère entre la métropole et la Corse, ainsi que le **dépôt d'une plainte** à Bruxelles contre Corsica Ferries concernant l'aide versée à cette compagnie, en 2000 l'Etat a renfloué Corsica Ferries à hauteur de **150 millions €**.

Au **24 juin 2014 aucun navire n'a été commandé, aucun décret pris, aucune plainte déposée...** Par contre les **suppressions de postes** et l'augmentation du temps de travail sont **appliquées**.

Le gouvernement multiplie en public son soutien à la commande de nouveaux navires et manœuvre lors des Conseils de Surveillance pour laisser la majorité aux actionnaires de Transdev-Veolia hostiles au plan de développement et favorable au placement de la SNCM sous redressement judiciaire, premier acte avant la liquidation. Hollande tente d'aller au bout de l'entreprise de démolition de la SNCM initiée par la droite. **Les travailleurs en lutte l'en empêcheront, comme ils l'ont empêché par le passé.**

Ce n'est pas la grève qui met la SNCM en danger. Valls, Cuvillier, les médias reprennent le leitmotif du *déficit structurel* de la SNCM. Le **déficit de 14 millions €, par an depuis 2012, sur un chiffre d'affaire de 229 millions n'a rien de structurel. Il suffit que la Collectivité territoriale de Corse rembourse les 23 millions dus à la SNCM et que l'Office des Transports de la Corse verse les 19,5 millions de subventions au nom de la DSP**, et enfin quelle reçoive les 60 millions de la part de l'assureur Axa pour l'accident du ferries Napoléon Bonaparte dont elle est bénéficiaire...

La solution de redressement judiciaire, la constitution d'une nouvelle société effacerait les amendes de Bruxelles (5) mais elle ferait perdre la DSP obtenue pour 10 ans (2014-2024). Corsica ferries manœuvre pour en bénéficier, la subvention liée à la DSP s'élève à 104 millions € par an... les actionnaires en rêvent !!!

Peugeot, Renault, Michelin, etc... délocalisent avec la bénédiction et l'aide du gouvernement pour baisser le "coût" du travail. Corsica ferries fait mieux il pratique la **délocalisation à domicile**. Les bateaux de Corsica Ferries naviguent sous

pavillon italien et bénéficient ainsi d'avantages fiscaux importants qui lui permettent d'employer du personnel extra-communautaire travaillant 6 mois sans congés, rémunérés entre 600 et 800 euros par mois. De plus, Corsica Ferries bénéficie d'une exonération totale des cotisations sociales employeur et salarié. Source certaine d'enrichissement pour les actionnaires.

Voilà pourquoi luttent les travailleurs de la SNCM, avec le soutien des travailleurs des docks, de la douane, de la réparation navale, nous sommes tous concernés.

Seule la nationalisation, sans indemnités des actionnaires, de la SNCM et de toutes les entreprises de transports maritimes, aériens ferroviaires permettra une gestion démocratique des entreprises répondant aux besoins de tous.

(1) La Délégation de Service Public: contrat conclu entre la Collectivité territoriale de Corse et la SNCM pour les lignes entre Marseille et 6 ports corses qui prévoit une subvention au titre du «service complémentaire» : obligation d'effectuer 23 rotations chaque semaine entre le Continent et la Corse. La Continuité Territoriale permet d'avoir des tarifs de transports aériens et maritimes comparables à ceux des transports terrestres. [\(retour au texte\)](#)

(2) L'Aide Sociale est attribuée à toutes les compagnies qui opèrent à partir de Toulon et Nice vers la Corse avec des conditions bien particulières: l'Aide Sociale est allouée à certains types de passagers dit "sociaux", les résidents en Corse, les familles nombreuses, les personnes âgées... Personne n'a jamais contrôlé le nombre de passagers" sociaux" transportés par Corsica Ferries!
[\(retour au texte\)](#)

(3) Curieux choix : un fonds d'investissement a pour vocation de racheter et de revendre des sociétés en empochant des bénéfices au passage...
[\(retour au texte\)](#)

(4) Transdev est une société française multinationale de transport public filiale de Veolia (dont les parts son passées de 66% à 40%) et de la Caisse des dépôts (60%).
[\(retour au texte\)](#)

(5) A la suite d'une plainte de Corsica Ferries contre la SNCM, La Commission Européenne a ordonné le remboursement **440 millions** € de subventions accordées précédemment avec l'aval de la Commission Européenne!!!
[\(retour au texte\)](#)